

Reglement du Hammam

Article 1 : CONDITIONS D'ACCES

L'accès au hammam est interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes peuvent être motif de gêne ou de contagion, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente.

L'utilisation du hammam se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur.

L'accès est interdit aux moins de 18 ans non accompagnés.

Une tenue correcte est exigée à l'intérieur du hammam.

Article 2 : CONDITION PHYSIQUE

Une bonne condition physique est nécessaire. Il est conseillé d'effectuer une visite médicale préalable et de faire régulièrement contrôler son état de santé.

Les utilisateurs doivent prévoir de s'hydrater suffisamment avant et après la séance.

En cas de vertige, malaise ou saignement de nez, l'utilisateur préviendra immédiatement le responsable qui pourra alerter les services d'urgence si besoin.

L'accès au hammam est réservé aux personnes qui n'ont pas de problème d'hypertension artérielle, de problème cardiaque, ne souffrant pas de maladie contagieuse. A cette fin une décharge vous sera exigée. Par contre interdit aux femmes enceintes.

Un certificat médical datant de moins d'un mois peut être exigé par l'institut.

Article 3 : TENUE ET HYGIENE

Les chaussures sont interdites et le port du maillot de bain est obligatoire.

L'utilisation d'une serviette recommandée pour éviter tout contact entre la peau et les installations.

Le passage à la douche avec savonnage est obligatoire avant d'utiliser le hammam.

Il est recommandé de prendre une douche froide après utilisation du hammam.

Interdiction :

De fumer, de boire ou manger, tout déplacement en zone humide doit être effectué avec précaution afin d'éviter une chute.

Pour des raisons d'hygiène sont interdits à l'intérieur hammam :

- La lecture de journaux ou revues pouvant occasionner des tâches d'encre sur le mobilier
- L'épilation, rasage du corps, l'utilisation de produits de soin corporel, de gants de gommage etc...